

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 30 mars 2016**

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjoints.

Mmes et MM. WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, EISENMANN Etienne, LIENHARDT Jacqueline, MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, STEIN Véronique (arrivée à 19h38), HUCK Daniel, STUMPF Nathalie, ERNEWEIN Anaud, HAAS Ludovic, SCHLUR Anne-Catherine, KOENIG Jean-Louis, BAILLY Jean-Claude, BURGER Lourdes, ELCHINGER Thibaut et KLEIN Renée.

Membre absent excusé : M. BRUCKER Stéphane (procuration à M. EISENMANN Etienne).

Membre absent non excusé : M. BACH Frédéric.

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,30 heures.



Avant de passer à l'ordre du jour, M. DE BRITO Filipe, Président de la nouvelle association AFICEL (Association pour les Familles, d'Initiatives Culturelles, Extrascolaires et de Loisirs) accompagné de M. KLECK Nicolas, trésorier, de Mme RICHERT Barbara et de Mme STECKMEYER Nathalie ont présenté l'association qui a pour but la reprise de la gestion du périscolaire et des activités salariés car la gestion par l'APEPA est devenue incompatible avec les statuts. Après mise en concurrence, la gestion du périscolaire pourrait éventuellement être confiée à l'AFICEL sous forme de délégation de service public.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. ERNEWEIN Anaud est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 30 mars 2016.



**N° 021/2016 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016.**

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 février 2016 dans les formes et rédaction proposées, puis procède à sa signature.



**N° 022/2016 ◆ Demandes de subvention de l'ACL Saint Joseph.**

Le Conseil Municipal,

- Vu la lettre du 16 janvier 2016 par laquelle l'Association Culture et Loisirs Saint Joseph sollicite une aide exceptionnelle de la Commune pour permettre la reprise des locations de colonies de vacances au manoir de Fouchy (une subvention exceptionnelle de 20.000,00 €uros ainsi qu'une subvention d'équipement de 15% sur les travaux à réaliser au manoir de Fouchy qui représente environ 10.000,00 €uros),

- Vu les explications détaillées fournies par M. BARTH Rémy, Président de l'ACL Saint Joseph,

- Après vote secret dont le résultat était de 17 voix pour, 6 voix contre et 2 bulletins blancs (25 votants, Mme BURGARD Marie-Louise, membre de l'ACL n'a pas pris part au vote),

décide à la majorité absolue :

- 1) D'accorder une subvention exceptionnelle de 20.000,00 €uros ainsi qu'une subvention d'équipement de 15% sur les travaux à réaliser au manoir de Fouchy qui représente environ 10.000,00 €uros à l'ACL Saint Joseph,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier, au nom de la Commune,
- 3) De prévoir les crédits nécessaires lors de l'établissement du Budget Primitif 2016.



**N° 023/2016 ◆ Débat d'orientation budgétaire – Budget Primitif 2016 du Service Annexe de la Forêt.**

Dans le cadre de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rappelle aux membres présents les éléments transmis en même temps que l'invitation à la présente réunion. Il précise que le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation dans les communes de plus de 3500 habitants, mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel, bien que son contenu doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Maire explique à l'assemblée que le Budget Annexe de la Forêt est à l'instar des années précédentes basé sur les devis d'exploitation proposés par l'ONF. Les recettes seront, nous l'espérons, à nouveau en légère progression. L'excédent du Compte Administratif 2015 sera repris au Budget Primitif et permettra de capitaliser une certaine somme en réserve. Les travaux d'exploitation et patrimoniaux seront exécutés selon les états détaillés approuvés par le Conseil Municipal le 25 février 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité les orientations budgétaires proposées et prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2016 Annexe de la Forêt.



**N° 024/2016 ◆ Débat d'orientation budgétaire – Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Commune.**

Dans le cadre de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rappelle aux membres présents les éléments transmis en même temps que l'invitation à la présente réunion. Il précise que le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation dans les communes de plus de 3500 habitants, mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel, bien que son contenu doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Après présentation du contexte budgétaire national et des perspectives budgétaires pour 2016 et pour les années suivantes, il est proposé au Conseil Municipal d'orienter le Budget Primitif 2016 de la façon suivante, sachant qu'au-delà des opérations courantes d'entretien du patrimoine communal, il est possible d'identifier les principaux projets qui pourraient être réalisés soit cette année, soit sur les exercices suivants :

**Budget principal fonctionnement :**

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

▪ Eau, électricité, chauffage des bâtiments communaux	127.000 €
▪ Diverses fournitures, administratives, scolaires, etc...	108.000 €
▪ Entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie	417.000 €
▪ Maintenance et primes d'assurances	83.000 €
▪ Communication, fêtes et cérémonies	93.000 €
▪ Transports scolaires	85.000 €
▪ Taxes foncières	50.000 €
▪ Indemnités des élus	85.000 €
▪ Contribution au service d'incendie	121.000 €
▪ Contribution aux organismes de regroupement	232.000 €
▪ Subvention au CCAS	35.000 €
▪ Participation financière au périscolaire et aux rythmes scolaires	192.000 €

**Budget principal investissement :**

Les principaux investissements sont les suivants :

▪ Mise aux normes accessibilité dans le cadre de l'ADAP de la Mairie et du CSC	125.000 €
▪ Création d'un escalier de secours pour le bâtiment 2 de l'école élémentaire Louis Cazeaux	17.000 €
▪ Aménagement de la Rue de Drusenheim 2 <sup>ème</sup> tranche	270.000 €
▪ Eclairage pour sécurisation du rond-point du contournement	14.000 €
▪ Automatisation de l'aire de camping-cars Place de la Foire	60.000 €
▪ Extension du columbarium au cimetière	17.500 €
▪ Aménagement de l'accès piétons de l'Oelberg	100.000 €
▪ Remplacement des garde-corps du terrain de football	35.000 €
▪ Embellissement de la Mairie (échelle à neige, gouttières, signalétique)	20.000 €
▪ Achat d'un tracteur pour coupe mulching terrains communaux et terrain de foot	35.000 €

**Taux d'imposition des taxes communales :**

Le Maire propose pour l'année 2016 une augmentation de 1% du taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal,

- Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis à chaque Conseiller Municipal dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,
  - Après avoir entendu les explications et l'exposé du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,
- approuve à la majorité absolue (24 voix pour et 2 voix contre) les orientations budgétaires proposées et prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 025/2016 ◆ Création de douze postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour accroissement saisonnier d'activité.**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De créer douze postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er juin 2016 au 30 septembre 2016 inclus,
- 2) Que les attributions consisteront à seconder les ouvriers municipaux pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage durant l'été,
- 3) De fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures par semaine,
- 4) De rémunérer ces agents sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 340, indice majoré 321),
- 5) D'établir les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et d'autoriser le Maire à les signer au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 026/2016 ◆ Maintien du demi-traitement déjà versé à M. DATIN Robert suite à son placement en disponibilité d'office pour raison de santé.**

Le Conseil Municipal,

- Vu la situation de M. DATIN Robert, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, qui a bénéficié d'un congé de longue maladie du 15 janvier 2013 au 14 janvier 2016 inclus,
- Vu la décision du Comité Médical en date du 26 février 2016 qui a statué sur la suite à donner lorsque l'agent arrive en fin de droit à congé de longue maladie : "Au vu des conclusions médicales, l'agent est apte à la reprise des fonctions à compter du 1er avril 2016, à voir en lien avec le médecin de prévention. Dans l'attente de la reprise et à titre de régularisation administrative, l'agent est placé en disponibilité d'office pour raison de santé à compter du 15 janvier 2016",
- Considérant que l'agent n'a droit à aucune rémunération en position de disponibilité d'office pour raison de santé,
- Considérant que l'agent a bénéficié du versement de traitements indus en janvier et février 2016 qui se montent à environ 809,00 Euros,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De ne pas demander à M. DATIN Robert de restituer les sommes perçues indument durant sa disponibilité d'office pour raisons de santé du 15 janvier 2016 au 31 mars 2016, soit environ 809,00 Euros,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**N° 027/2016 ◆ Divers.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- ◆ Le traditionnel Osterputz aura lieu le samedi 2 avril 2016. Les conseillers sont cordialement invités à y participer.
- ◆ Les Conseillers Municipaux ont été destinataires d'une invitation pour l'inauguration du nouveau véhicule publicitaire électrique de la Commune qui aura lieu le 8 avril 2016.

- ◆ Le Conseil de Discipline réuni le 24 mars 2016 s'est prononcé favorablement quant à la révocation de M. SCHILLER Denis, gardien de police municipale.
- ◆ Une classe bilingue sera ouverte au Collège Albert Camus lors de la rentrée 2016.
- ◆ Le prochain appariteur sera publié et distribué mi-avril.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 22h35.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 comporte les délibérations n° 021/2016 à 027/2016.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆